

.1506 (9 JANVIER).

Par mess<sup>rs</sup> les généraux, fait défense que nuls d'entre eux ne partent de la ville de Paris pour aller en aucun lieu sans congé.

Sire Jean Richier, général, va en Picardie et Champagne.

M<sup>e</sup> Germain de Marle va en Normandie.

Sires Denis Enjorant et Guillaume le Sueur, généraux, vont en Lyonnois, Languedoc, Dauphiné et Provence.

(Sorb., H., 1, 13, n<sup>o</sup> 173, fol. 97 v<sup>o</sup>.)